

CPA

**EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
FISCALITE • SOCIAL • CONSEIL**

COMPTES ANNUELS

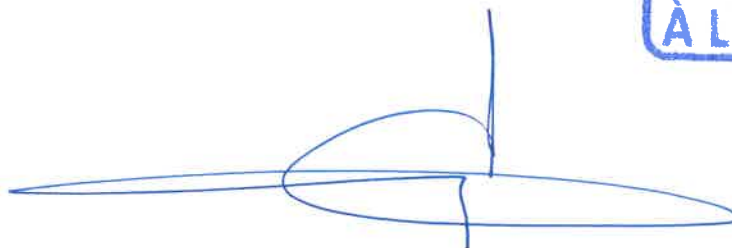
Exercice du **01/03/2025** au **28/02/2026**

SAS AAP GROUPE

Allée 7 - Zone Industrielle

88150 THAON LES VOSGES

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**



Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		28/02/2026			28/02/2025
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations	2 941 000		2 941 000	2 941 000
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	2 941 000		2 941 000	2 941 000
	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	78 588		78 588	41 380
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	497 365		497 365	322 519
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	291 834		291 834	418 166
	Total de l'actif circulant (IV)	867 787		867 787	782 065
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		3 808 787		3 808 787	3 723 065

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

575 953

363 899

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

28/02/2026

28/02/2025

Capitaux Propres	Capital (dont versé 368 000)	368 000	368 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	36 800	36 800
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 469 985	957 773
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	404 898	512 211
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	32 800	24 600
	Total des capitaux propres (I)	2 312 482	1 899 385
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 129 714	1 498 412
	Emprunts et dettes financières divers (2)	240 527	223 983
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 040	30 505
	Dettes fiscales et sociales	97 022	70 780
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes ⁽¹⁾(IV)	1 496 304	1 823 681
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	3 808 787	3 723 065
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		738 968	694 719
(2) Dont emprunts participatifs			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 808 787** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **816 342** euros et un total **charges** de **411 444** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **404 898** euros.

L'exercice considéré débute le **01/03/2025** et finit le **28/02/2026**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 a modifié le règlement ANC n°2014-03 (PCG), et a été homologué par arrêté du 26 décembre 2023 (JO 30/12/2023).

L'application de ce règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 au 1^{ier} janvier 2025 a impliqué une modification du format de présentation des états financiers en particulier pour les postes suivants :

Bilan - Actif

Aucune

Bilan - Passif

Aucune

Compte de résultat

Transfert de charges d'exploitation : les comptes #791 des produits d'exploitation ont été reclassés au crédit du compte #708 pour les divers remboursements, et au crédit du compte #758 pour les différences sur extourne.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Etat exprimé en euros				
Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	28/02/2026
Emprunts	NANTISSEMENTS 85 600 TITRES AAP88 & 2 500 TITRES AAP57	CCM LAXOU		
		TOTAL		

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		28/02/2026	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	78 588	78 588	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	96 906	96 906	
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 508	1 508	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	398 951	398 951	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		575 953	575 953	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		28/02/2026	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 129 714	372 378	757 336	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	29 040	29 040		
	Personnel et comptes rattachés	4 300	4 300		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 488	9 488		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 955	12 955		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	70 279	70 279		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	240 527	240 527		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		1 496 304	738 968	757 336	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		368 490			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Capital social

Etat exprimé en euros		28/02/2026	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		36 800,00	10,0000	368 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		36 800,00	10,0000	368 000,00

Effectif moyen

		28/02/2026	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures			2
	Professions intermédiaires			
	Employés			2
	Ouvriers			
	TOTAL			4

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

28/02/2026

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

SAS AAP 57	1 686 339	100,00	202 116
SAS AAP 88	1 098 268	100,00	618
SCI BLEU DE JOUY	39 164	96,00	54 522

2. Participations (10 à 50 %)

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

AAP GROUPE
Société par actions simplifiée
Au capital de 368 000 euros
Siège social : Allée 7 Zone Industrielle INOVA 3000
88150 THAON LES VOSGES

RCS EPINAL 910 245 075

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUILLET 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos
le 28 février 2026

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 404 897,92 euros comme suit :

Bénéfice de l'exercice :	404 897,92 euros
Aux autres réserves	404 897,92 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2026 :

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président

